

Groupe Socialiste, Démocrate, Ecologiste et apparentés
Rassemblement : Citoyens, Ecologistes et Solidaires
L'Humain d'abord
Parti Radical de Gauche et apparentés

Session du 17 mars 2016

Vœu

La Région Auvergne Rhône-Alpes réaffirme son opposition à l'exploration ou l'exploitation des gaz de schiste

Exposé des motifs :

Dès le 22 octobre 2010, le Conseil Régional Rhône-Alpes adoptait un vœu présenté par le groupe socialiste, écologiste et apparentés demandant l'annulation des permis exclusifs de recherche des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire régional, conformément à ses engagements en matière de climat et de préservation de l'environnement. Cet engagement a été réaffirmé par la délibération proposée par le groupe socialiste, écologiste et apparentés le 25 février 2011, par laquelle la Région affirmait son opposition à toute exploration / recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire et apportait son soutien aux collectivités qui s'y opposaient.

Aujourd'hui, à l'heure où le permis délivré à l'entreprise Total, dit « permis de Montélimar », a été réattribué sur décision de justice ; à l'heure où certains responsables politiques nationaux affirment vouloir faire de leur parti le « parti du gaz de schiste » ; à l'heure où la mobilisation à Barjac le 28 février dernier a montré que l'opposition des citoyens et des élus à ce type de projet était toujours aussi importante, il est nécessaire que la nouvelle Région, issue de l'union d'Auvergne et de Rhône-Alpes, réaffirme son engagement.

L'extraction du gaz de schiste est en effet néfaste pour l'environnement, compte-tenu des risques de pollution des nappes phréatiques et de l'air liées aux techniques employées. Elle est contraire aux objectifs énergétiques que s'est fixé la Région dans son plan climat ainsi qu'aux objectifs internationaux affirmés en décembre dernier lors de la COP 21. Elle est dangereuse pour la vie locale et l'économie des territoires qui ont construit leur développement sur la qualité de vie et la qualité de leur production (agriculture biologique, AOC, etc.). C'est pourquoi, en vertu de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, en matière de développement économique, en matière de climat et d'environnement, notre Région doit réaffirmer clairement ses positions.

Dispositif :

Le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, réunit en session le 17 mars 2016 :

- **Réaffirme son opposition à toute exploration/recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire et demande donc l'abrogation du permis « de Montélimar »**
- **Apportera son soutien aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux (professionnels de l'agriculture et du tourisme, Parcs Naturels Régionaux, ...) qui s'opposeront à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur son territoire**
- **Demande que le gouvernement, dans le cadre de la révision du code minier, prépare une loi interdisant toute exploration et exploitation d'hydrocarbures non conventionnels**